

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue à la salle communautaire lundi le 8 mai 2023 à 19 h 00.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Noël Lanthier, conseiller; Nathalie Dupont, conseillère; Jessica Cloutier, conseillère; Steve Martin conseiller, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Richard Forget.

Est également présent : le Directeur général et greffier-trésorier M. Benoit Charbonneau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19 h .

2023.05.082

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 8 MAI 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 8 mai 2023
 2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023
 3. Adoption de la liste sélective des déboursés
 4. Avis d'élection - Vacance au poste de conseiller du siège numéro 2 - démission de Monsieur Normand Quintin
 5. Nomination de la secrétaire d'élection
 6. Adoption du budget de l'élection partielle
 7. Rapport du maire sur la situation financière et faits saillants 2022
 8. Diffusion du rapport du Maire sur la situation financière et faits saillants 2022
 9. Demande de PIIA 2023-020
 10. Demande de PIIA 2023-021
 11. Demande de PIIA 2023-022
 12. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 239-2023 relatif aux permis et certificats
 13. Adoption du projet de règlement 239-2023 relatif aux permis et certificats
 14. Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement 240-2023 relatif au zonage
 15. Adoption du premier projet de règlement 240-2023 relatif au zonage
 16. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 241-2023 relatif au lotissement
 17. Adoption du projet de règlement 241-2023 relatif au lotissement
 18. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 242-2023 relatif aux plans d'implatation et d'intégration architecturale
 19. Adoption du projet de règlement 242-2023 relatif aux plans d'implatation et d'intégration architecturale
 20. Dossier 2071-2083, boulevard Rolland-Cloutier-Matricule 4718-46-9402.00-0000
 21. Participation aux initiatives de partage de ressources et de coopération intermunicipale – Volet Permis et inspection
- Période de questions
22. Levée de la séance ordinaire du conseil

2023.05.083

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2023.05.084

3. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2023.02.005 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	# CHÈQUE	MONTANT
RÉGIE INCENDIE DES MONTS	2255	46 397.55 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	2256	506.48 \$
████████████████████	2257	784.00 \$
████████████████████	2258	352.80 \$
DYANE BOYER	2259	492.00 \$
HÉLÈNE DOYON URBANISTE - CONSEIL	2260	3 920.65 \$
████████████████████	2261	110.00 \$
DENIS GODMER	2262	689.70 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES	2263	40.00 \$
POSTES CANADA	2264	132.65 \$
████████████████████	2265	395.19 \$
C.R.S.B.P. DES LAURENTIDES	2266	43.98 \$
ATELIER BERNARD CHAUDRON INC.	2267	28.74 \$
COMMUNICATIONS DUPLESSIS	2268	512.68 \$
LES ENTREPRISES S. LAURIN	2269	11 119.80 \$
PILON & MÉNARD, HUISSIERS DE JUSTICE INC	2270	73.18 \$
ILICO PHOTOCOPIES	2271	127.62 \$
PORTES DE GARAGE PRO-TECH INC.	2272	283.93 \$
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	2273	787.00 \$
SANIVAC LAURENTIDES/9363-9888 QUÉBEC INC	2274	146.58 \$
TRAMWEB - AGENCE WEB	2275	247.48 \$
VISA-VIE	2276	441.50 \$
L'APOSTROPHE PLUS	2277	203.47 \$
CREIGHTON ROCK DRILL LIMITED	2278	76.27 \$
LES ENTREPRISES S. LAURIN	2279	410.46 \$
GROUPE DL SOLUTIONS INFORMATIQUES	2280	2 194.50 \$
MRC DES LAURENTIDES	2281	6 883.76 \$
PG SOLUTIONS	2282	163.84 \$
REMORQUAGE STE-AGATHE	2283	382.30 \$
SERVICES PSANSREGRET	2284	693.75 \$

SNAP-ON - 9434-4470 QUÉBEC INC.	2285	249.79 \$
THIBAUT MARINE INC.	2286	244.74 \$
VILLE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	2287	1 006.03 \$
VILLEMAIRE PNEUS ET MÉCANIQUE TREMBLANT	2288	466.35 \$
9172-6976 QUÉBEC INC	2289	1 223.84 \$
BMR	2290	165.36 \$
BUDGET PROPANE	2291	513.71 \$
LORTIE ET MARTIN LTEE	2292	309.61 \$
PÉTROLE PAGÉ	2293	6 320.64 \$
SABLIÈRE 329 INC	2294	9 831.06 \$
CHLOÉ PANNETON	2295	1 000.00 \$
████████████████████	2296	684.23 \$
PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	2297	227.17 \$
PIÈCES D'AUTO PRUDHOMME	2298	609.40 \$
YVON MARINIER INC.	2299	1 506.69 \$
		103 000.48 \$

**PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS
BMO**

Salaires municipaux incluant remb. de dépenses	48 015.44 \$
Services de téléphonie	506.86 \$
Hydro-Québec	643.12 \$
Fonds de pension - AON - Mars	10 289.72 \$
Fonds de pension - Desjardins - Avril	1 111.52 \$
DAS Provincial - Mars	25 835.09 \$
Remises salariales fédérales - Mars	10 095.30 \$
Annie Gareau - Avril	875.00 \$
Harnois - Énergies - Pétro-T - Mars	289.78 \$
BMO Groupe Financier carte crédit	341.55 \$
Frais bancaires Interac - Avril	59.73 \$
Crédit-Bail (Freight 6-roues 2020-2025) - Avril	2 755.96 \$
Crédit-Bail (Chargeuse/Rétrocaveuse 2022-2027) - Avril	4 783.84 \$
Crédit-Bail (Équipement neige 2020-2025) - Avril	2 010.70 \$
Crédit-Bail (Pelle hydraulique 2021-2026) - Avril	4 005.46 \$
Total	111 619.07 \$

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Avis d'élection

4. AVIS D'ÉLECTION - VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER DU SIÈGE NUMÉRO 2 - DÉMISSION DE MONSIEUR NORMAND QUINTIN

ATTENDU QUE le mandat du conseiller du siège numéro 2, Monsieur Normand Quintin, a pris fin le 21 avril 2023, date de sa démission;

ATTENDU QUE ce 8 mai 2023, un avis de vacance du poste de conseiller du siège numéro 2 est déposé par le Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lantier à la présente séance du conseil;

ATTENDU QUE la vacance au poste de conseiller du siège numéro 2 a été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale;

ATTENDU QUE le poste de conseiller du siège numéro 2 doit être comblé par une élection partielle;

Le Directeur général et greffier-trésorier avise le conseil, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la vacance au poste de conseiller du poste numéro 2 de la Municipalité de Lantier et avise également le conseil qu'il a fixé, conformément à l'article 339 de cette même loi, la date du scrutin au dimanche 16 juillet 2023.

2023.05.085

5. NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

ATTENDU QUE la vacance au poste de conseiller du siège numéro 2 ayant été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale, le poste doit être comblé par une élection partielle;

ATTENDU QUE selon le premier alinéa de l'article 72 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le président d'élection nomme un secrétaire d'élection avant de donner l'avis d'élection;

Le président d'élection avise le conseil municipal, conformément à l'article 72 alinéa 1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la nomination de Madame Marie-Chantale St-Antoine à titre de secrétaire d'élection.

2023.05.086

6. ADOPTION DU BUDGET DE L'ÉLECTION PARTIELLE

ATTENDU QUE la vacance au poste de conseiller du siège numéro 2 doit être comblée par une élection partielle;

ATTENDU QUE le conseil doit adopter le budget de l'élection partielle, dans l'hypothèse où le scrutin aura lieu;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Steve Martin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'allouer un budget maximal dix-sept mille dollars (17 000\$) à l'organisation du scrutin du 16 juillet 2023 et que cette somme soit appropriée du surplus accumulé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2023.05.087

7. RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET FAITS SAILLANTS 2022

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter le rapport du maire sur la situation financière et faits saillants 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2023.05.088

8. DIFFUSION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET FAITS SAILLANTS 2022

ATTENDU QUE l'article 176.2.2 du code municipal permet au conseil de déterminer le moyen de diffusion dudit rapport;

ATTENDU QUE la Municipalité, dans son virage vert, a choisi de diffuser ledit rapport en version électronique sur le site Internet de la Municipalité et qu'à la demande de citoyennes, citoyens, une version papier sera disponible à l'Hôtel de ville de Lantier;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU que le moyen de diffusion choisi est la version électronique.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2023.05.089

9. DEMANDE DE PIIA 2023-020

Demande de permis no. 2023-043, construction d'un bâtiment principal, faite

par Monsieur Laurent Hamel-Dangleant

Monsieur Laurent Hamel-Dangleant
291, chemin du Lac-Cloutier
Lantier, J0T 1V0
Matricule : 4914-18-4896-000-0000
Lot : 6 028 552 du Cadastre du Québec
Zone: 5F

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	S.O.
	Apport des constructions	8 sur 8
	Volumétrie et forme du bâtiment	12 sur 12
	Matérialité et caractéristiques architecturales	36 sur 38
	Aménagement des terrains	8 sur 14
	Aires de stationnement et allées de circulation	2 sur 10
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	66 sur 82
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	80.5%

Évaluation

5.2	Secteurs montagneux	
	Lotissement et rue	S.O.
	Impact des constructions	6 sur 8
	Volumétrie et forme du bâtiment	3 sur 4
	Aménagement des terrains	2 sur 2
	Aires de stationnement et allées de circulation	0 sur 4
	Construction ou reconstruction d'une éolienne ou d'une tour de télécommunication	S.O.
	Grand-total pour Secteurs montagneux	11 sur 18
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	61.1%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2023-020 soit et est acceptée avec recommandations selon la résolution 2023.05.23 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2023.05.090

10. DEMANDE DE PIIA 2023-021

Demande de permis no. 2023-044, construction d'un bâtiment principal, faite par Monsieur Tommy Charron

Monsieur Tommy Charron
294, croissant des Trois-Lacs
Lantier, J0T 1V0
Matricule : 4613-11-9792-000-0000
Lot: 6 029 777 du cadastre du Québec
Zone: 13H

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	S.O.
	Apport des constructions	S.O.
	Volumétrie et forme du bâtiment	12 sur 12
	Matérialité et caractéristiques architecturales	34 sur 38
	Aménagement des terrains	10 sur 14
	Aires de stationnement et allées de circulation	8 sur 10
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	64 sur 74
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	86.5%

Évaluation

5.2	Secteurs montagneux	
	Lotissement et rue	S.O.
	Impact des constructions	6 sur 6
	Volumétrie et forme du bâtiment	4 sur 4
	Aménagement des terrains	2 sur 2
	Aires de stationnement et allées de circulation	4 sur 4
	Construction ou reconstruction d'une éolienne ou d'une tour de télécommunication	S.O.
	Grand-total pour Secteurs montagneux	16 sur 16
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2023-021 soit et est acceptée selon la résolution 2023.05.24 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2023.05.091

11. DEMANDE DE PIIA 2023-022

Demande de permis no. 2023-045, construction d'un garage, faite par Monsieur Richard Verreault

Monsieur Richard Verreault
156, montée des Sommets
Lantier, J0T 1V0
Matricule : 4516-97-2240-000-0000
Lot: 6030 408 du cadastre du Québec
Zone: 3V

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment complémentaire	
	Grand-total pour Bâtiment complémentaire	7 sur 8
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	87.5%

Évaluation

5.2	Secteurs montagneux	
	Lotissement et rue	S.O.
	Impact des constructions	S.O.
	Volumétrie et forme du bâtiment	3 sur 4
	Aménagement des terrains	2 sur 2
	Aires de stationnement et allées de circulation	4 sur 4
	Construction ou reconstruction d'une éolienne ou d'une tour de télécommunication	S.O.
	Grand-total pour Secteurs montagneux	9 sur 10
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	90.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2023-022 soit et est acceptée selon la résolution 2023.05.25 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION

12. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 239-2023 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS

Le conseiller Noël Lanthier donne avis de motion que soit adopté à une séance subséquente de ce conseil le projet de règlement 239-2023 modifiant le règlement 153-2014 relatif au permis et certificats afin de modifier diverses dispositions.

Un projet de règlement est déposé et présenté séance tenante par le conseiller Noël Lanthier

2023.05.092

13. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 239-2023 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement 239-2023 modifiant le règlement 153-2014 relatif aux permis et certificats afin de modifier diverses dispositions.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION

14. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 240-2023 RELATIF AU ZONAGE

Le conseiller Steve Martin donne avis de motion que soit adopté à une séance subséquente de ce conseil le premier projet de règlement 240-2023 modifiant le règlement 154-2014 relatif au zonage afin de modifier diverses dispositions.

Un premier projet de règlement est déposé et présenté séance tenante par le conseiller Steve Martin.

2023.05.093

15. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 240-2023 RELATIF AU ZONAGE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'adopter le premier projet de règlement 240-2023 modifiant le règlement 154-2014 relatif au zonage afin de modifier diverses dispositions.

(Assemblée publique de consultation 3 juin à 9h00).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION

16. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 241-2023 RELATIF AU LOTISSEMENT

La conseillère Nathalie Dupont donne avis de motion que soit adopté à une séance subséquente de ce conseil le premier projet de règlement 241-2023 modifiant le règlement 155-2014 relatif au lotissement afin de modifier diverses dispositions.

Un projet de règlement est déposé et présenté séance tenante par la conseillère Nathalie Dupont.

2023.05.094

17. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 241-2023 RELATIF AU LOTISSEMENT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement 241-2023 modifiant le règlement 155-2014 relatif au lotissement afin de modifier diverses dispositions.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION

18. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 242-2023 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

La conseillère Jessica Cloutier donne avis de motion que soit adopté à une séance subséquente de ce conseil le projet de règlement 242-2023 modifiant le règlement 163-2015 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier diverses dispositions.

Un projet de règlement est déposé et présenté séance tenante par la conseillère Jessica Cloutier

2023.05.095

19. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 242-2023 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement 242-2023 modifiant le règlement 163-2015 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier diverses dispositions.

(Assemblée publique de consultation 3 juin à 9h00).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2023.05.096

20. DOSSIER 2071-2083, BOULEVARD ROLLAND-CLOUTIER-MATRICULE 4718-46-9402.00-0000

IL EST PROPOSÉ par le conseiller le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU de mandater le cabinet d'avocats Dunton Rainville afin de représenter la municipalité de Lantier dans le cadre de la préparation et l'inscription d'un avis d'hypothèque légale sur les lots 6 028 307, 6 030 381 et 6 030 382, numéro de matricule 4718-46-9402.00-0000, ainsi que pour entreprendre toutes procédures qui seront nécessaires à un recours hypothécaire.

Il est de plus résolu que la Municipalité de Lantier publie au bureau de la publicité des droits un Avis d'inscription d'une hypothèque légale pour non-paiement des taxes suivant les articles 2724(1) ss du Code civil du Québec et 1000,1(10) du Code municipal.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2023.05.097

21. PARTICIPATION AUX INITIATIVES DE PARTAGE DE RESSOURCES ET DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – VOLET PERMIS ET INSPECTION

ATTENDU QUE le milieu municipal connaît un contexte de pénurie de main-d'œuvre particulièrement marquée;

ATTENDU QUE toutes les municipalités n'ont pas les besoins ni les ressources afin d'offrir des postes attractifs à des ressources en permis et inspection;

ATTENDU QUE dans ce contexte, le partage de ressource est la solution la plus efficace, efficiente et à moindre coût;

ATTENDU QUE de nombreuses municipalités ont exprimé leur désir de miser sur le partage de ressources, notamment en matière de permis et inspection;

ATTENDU QUE le volet 4 du programme Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale prévoit une aide financière pour les initiatives de coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les embauches de ressources partagées feront l'objet de demandes financières au volet 4 du FRR et que le coût horaire résiduel à la carte de ces ressources sera, si l'aide financière est accordée, très avantageux ;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Ivry-sur-le-Lac, de Lantier, de Val-des-Lacs, de Val-Morin, de Lac Supérieur, de Brébeuf, de La Conception, de Arundel et de Sainte-Lucie-des-Laurentides désirent présenter un projet de partage de ressources en permis et inspection, dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Noël Lanthier, appuyé par le conseiller Steve Martin et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Lantier s'engage à participer au projet de partage de ressources en inspection municipale et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4;
- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le Directeur général et greffier-trésorier, M Benoit Charbonneau à signer l'entente de coopération intermunicipale et tous les documents s'y rattachant.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2023.05.098

22. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 19 h 33

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Benoit Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier

Richard Forget
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.